



Kempo – Lausanne

Collège de Jolimont
Av. de Jolimont 32,
1008 Prilly

Fiche d'inscription - Section enfant

Date d'inscription :

Coordonnées du représentant légal (référent en cas d'urgence)	
Nom :	Prénom :
Adresse et N° postal :	Téléphone :
	E-mail :

Coordonnées de l'enfant	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Téléphone :
Information importante liée à la santé ou information importante concernant l'enfant	



Kempo – Lausanne

Collège de Jolimont
Av. de Jolimont 32,
1008 Prilly

Extrait du règlement

Entraînements :

Les entraînements ont lieu les mardis et les jeudis de 17h30 à 18h30 sauf indications contraires et fermeture scolaire.

Cotisations :

Cotisation mensuelle de CHF 25.- (sauf le mois de juillet et payable le 4 du mois au plus tard)

Compte de versement :

IBAN CH93 0020 6206 6781 2740 Q
Alexandra Binggeli,
Route de Chamoson 65
1920 Leytron

Responsabilités

Le Club Kempo-Lausanne ne peut pas être tenu responsable en cas d'accident et / ou de blessure. Chaque Kenshi est tenu d'être assuré personnellement.
Le Kenshi est responsable des dégâts causés de manière volontaire aux infrastructures et aux équipements et en assume les frais de remise en état.

Le représentant légal déclare qu'il n'y a pas de contre-indications médicales pour l'enfant de pratiquer une activité physique quelle qu'elle soit.

En outre, le Kenshi ne doit pas utiliser les techniques qui seront enseignées hors du dojo sauf en cas de danger pour sa vie ou celle de quelqu'un d'autre.

Signature du représentant légal :

Signature du Kenshi :

Signature du Branch Master :